



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

CELLULE DE LA THÉMATIQUE MULTI-PÔLES

DIALOGUE DE HAUT NIVEAU

ENFANT, ADOLESCENT ET JEUNE :

PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT D'UN SÉNÉGAL ÉMERGENT

Contribution à l'élaboration de la phase 2 du PSE

RAPPORT FINAL ET SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

27 - 28 Juin 2018



REMERCIEMENTS

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) et l'UNICEF expriment leur profonde reconnaissance aux membres du Comité de Pilotage et à toutes les personnes ayant participé au Dialogue de Haut niveau sur « l'Enfant, l'Adolescent et le Jeune, priorités de développement d'un Sénégal Emergent ».

Cet évènement, qui s'est déroulé sur deux jours, a été l'occasion de réunir des jeunes, décideurs, acteurs ministériels, Organisations Non Gouvernementales, membres de la société civile, partenaires techniques et financiers, chercheurs et évaluateurs afin de discuter des orientations et formuler des recommandations opérationnelles pour la phase 2 du Plan Sénégal Emergent.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| REMERCIEMENTS | i |
| 1 Contexte et objectifs du Dialogue de Haut Niveau..... | 1 |
| 2 Défis et recommandations | 4 |
| 2.1 Défis et recommandations concernant les 3 groupes cibles « enfants, adolescents et jeunes » | 4 |
| 2.1.1 Ressources et financement | 4 |
| • Accroissement des ressources et amélioration de l’efficacité et de l’efficience en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes | 4 |
| 2.1.2 Santé et Survie | 5 |
| • Insuffisance du financement et efficacité / efficience | 5 |
| • Suivi des performances | 5 |
| • Besoins des programmes prioritaires..... | 6 |
| 2.1.3 Education..... | 6 |
| • Education citoyenne des enfants, adolescents et jeunes | 6 |
| • Les violences et la vulnérabilité économique, facteurs d’abandon | 6 |
| • Les enfants hors de l’école | 6 |
| 2.1.4 Protection sociale..... | 7 |
| • Intégration des programmes..... | 7 |
| • Ciblage | 7 |
| • Coordination, synergies et efficacité..... | 8 |
| 2.1.5 Décentralisation | 8 |
| • Renforcement des capacités des Collectivités Territoriales pour de meilleurs résultats au profit des enfants, adolescents et jeunes | 8 |
| 2.1.6 Suivi et évaluation | 9 |
| • Renforcement de la prise en compte des enfants, adolescents et jeunes dans le dispositif du système de suivi et évaluation du PSE 2 / ODD..... | 9 |
| 2.2 Défis et recommandations concernant les enfants..... | 10 |
| 2.2.1 Santé et Survie | 10 |
| • Insuffisance du financement et efficacité / efficience | 10 |
| • Besoins des programmes prioritaires..... | 10 |
| • Insuffisance en ressources humaines qualifiées | 10 |
| 2.2.2 Education..... | 11 |
| • Enfants hors de l’école | 11 |
| • Relèvement du cadre d’apprentissage des élèves en milieu rural..... | 11 |
| • Enfants en situation de handicaps : accessibilité limitée, matériels didactiques spécialisés insuffisants, concentration d’écoles publiques spécialisées à Dakar et à Thiès, absence de programme de formation initiale et continue des enseignants..... | 11 |
| • Enfants des daara : insuffisance des structures d’accueil de l’alphabétisation et des ressources allouées au sous-secteur (moins de 1% du budget de l’éducation) de l’Education de Base des Jeunes et des Adultes (EBA) | 11 |

| | | |
|-------|--|-----------|
| 2.2.3 | Protection sociale | 12 |
| • | Durabilité du financement..... | 12 |
| • | Coordination et synergies..... | 12 |
| 2.2.4 | Protection de l’Enfant | 12 |
| • | Stratégies à mettre en œuvre pour prévenir et répondre aux violences faites aux enfants pour un capital humain durable | 12 |
| 2.3 | Défis et recommandations concernant les adolescents | 13 |
| 2.3.1 | Santé | 13 |
| • | Accès des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive..... | 13 |
| 2.3.2 | Education | 13 |
| • | Renforcement de capacité des adolescents en entrepreneuriat | 13 |
| 2.4 | Défis et recommandations concernant les jeunes | 14 |
| 2.4.1 | Santé et Survie | 14 |
| • | Besoins des programmes prioritaires..... | 14 |
| 2.4.2 | Education | 14 |
| • | Renforcement de l’entrepreneuriat de jeunes..... | 14 |
| • | Développement et renforcement des compétences des jeunes pour leur employabilité | 14 |
| • | Changement du comportement et activités productives d’accompagnement | 14 |
| 3 | Annexe | 16 |
| 3.1 | Annexe 1 : Programme du haut dialogue | 16 |
| 3.2 | Annexe 2 : Cibles et indicateurs prioritaires des ODD liés aux enfants | 20 |

1 Contexte et objectifs du Dialogue de Haut Niveau

Le Sénégal s'est inscrit depuis 2014 dans un nouvel agenda de transformations institutionnelles, économiques et sociales en vue d'atteindre l'émergence à l'horizon 2035. Cet agenda est retranscrit dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) dont la première phase de mise en œuvre arrive à échéance après 5 ans d'exécution.

Malgré les importants acquis obtenus pour le bien-être des enfants, des adolescents et des jeunes en matière de santé (baisse de la mortalité infanto-juvénile de 72 à 51 pour mille naissances vivantes entre 2010 et 2016¹), d'éducation, de protection sociale etc. des défis subsistent et risquent d'entraver d'arriver d'ici l'horizon 2035 à « Un Sénégal émergent avec une société solidaire dans un État de droit » (PSE, 2014). C'est notamment la lenteur de la baisse de la mortalité néonatale qui constitue à elle seule près de 45%² de la mortalité infanto-juvénile, l'enregistrement à l'état civil (70% d'enfants de moins de 5 ans enregistrés), le taux de mariages précoces (15,6% de filles de 15 à 19 ans mariées), l'excision (13,6% pour la tranche d'âge des filles 0-14 ans), la faible utilisation des services de santé par les adolescentes (15%)³, la mendicité des enfants (53% des enfants qui fréquentent les daaras à Dakar⁴ pratiquent la mendicité), le travail des enfants (25%), les violences faites aux enfants, la situation des 1,5 millions d'enfants d'âge scolaire de 6 à 16 ans (37%) actuellement hors de l'école formelle, le faible taux net de fréquentation au primaire (50%) etc. Beaucoup de ces défis persistent à cause des barrières socio-culturelles mais également de l'insuffisance des ressources publiques et privées allouées pour relever ces défis.

Le dialogue de haut niveau sur « l'enfant, l'adolescent et le jeune comme priorités de développement d'un Sénégal émergent » a été l'occasion de revenir sur ces cibles pleines de potentiel et de créativité mais aussi souvent vulnérable en vue d'une meilleure prise en charge de leurs droits dans la prochaine phase du PSE. Rappelons que, selon les dernières projections de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, les enfants, les adolescents et les jeunes⁵ constituent 2018 plus de 60% de la population et devraient par conséquent être au cœur du PSE et de l'Acte 3 de la Décentralisation.

Le contexte actuel marqué par l'engagement des autorités publiques à investir dans la promotion et le développement de l'enfant, l'adolescent et le jeune dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 du PSE 2019-2023 constitue une fenêtre d'opportunité pour concrétiser les engagements de l'Etat en matière de promotion et de protection des droits les concernant.

L'objectif du dialogue de haut niveau était d'assurer une meilleure prise en compte dans la phase 2 du PSE des défis majeurs qui affectent le bien-être de l'enfant, l'adolescent et le jeune et de proposer des solutions durables et opérationnelles visant à améliorer les politiques et

¹ Sauf indication contraire, toutes les données sont issues des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)

² Compte à rebours Système des Nations unies

³ DHIS 2

⁴ CNLTP/MJ, cartographie des daaras (2014)

⁵ La tranche d'âge considérée correspond à 0-24 ans

programmes les concernant, tout en assurant des stratégies de mise en œuvre et de financement.

Il s'agissait plus spécifiquement :

- d'identifier les actions futures, sur la base d'évidences, pour améliorer les politiques et les programmes concernant directement et indirectement les enfants, adolescents et jeunes et ;
- de mener, en relation avec les différentes parties prenantes (organisations et structures travaillant dans le domaine, bailleurs de fonds, Universités et Centres de recherche, société civile et autres acteurs au développement, et jeunes), un dialogue multipartite de concertation pour dégager des consensus pour appuyer le processus de mise en œuvre de la phase 2 du PSE.

Au cours des travaux issus du dialogue, force est de constater qu'il faudrait un changement structurel dans les conduites de programmes et les stratégies concernant l'enfant, l'adolescent et le jeune avec une approche de cycle de vie cohérente et globale dans toutes les dimensions pour capturer le dividende démographique et orienter les actions gouvernementales.

Au total, 115 participants ont échangé lors de panels, sur l'état des lieux, les défis et contraintes et les recommandations et perspectives liés aux sept thématiques suivantes :

1. Ressources et Financement,
2. Santé et Survie,
3. Education,
4. Protection de l'Enfant,
5. Protection Sociale,
6. Décentralisation et Urbanisation,
7. Suivi et Evaluation,

et une thématique spécifique sur la vision des jeunes sur leurs priorités pour la phase 2 du PSE.

La participation des enfants et des jeunes dans la prise de décision sur les sujets qui les concernent a été respectée en partie, car les contraintes de calendrier n'a pas permis une consultation avec les représentants des enfants, sauf pour un enfant qui a témoigné sur les cantines scolaires. En revanche, six jeunes panélistes ont présenté leurs priorités, avec des propositions concrètes dont certaines ont été reprises par les panels thématiques.

Le dialogue de haut niveau a permis d'aboutir à la formulation de recommandations opérationnelles sur les problématiques spécifiques identifiées par les différents acteurs pour enrichir la réflexion dans le cadre de la phase 2 du PSE.

Le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations devrait être fait principalement par le système de suivi qui est en vigueur dans le secteur concerné (suivi d'indicateurs etc.). L'évaluation devrait être faite via le système des revues annuelles pour le PSE (revues sectorielles et revues globales) dont le caractère évaluatif sera renforcé dans le Cadre Harmonisé de Suivi et Evaluation (CASE) mieux structuré.

En termes de perspectives, il est recommandé de prévoir dans la prochaine phase du PSE un système de consultations et d'échanges périodiques autour de ces thématiques en mettant un accent sur la participation des enfants, adolescents et jeunes.

2 Défis et recommandations

La place accordée aux enfants, adolescents et jeunes a permis durant ces dernières années de renforcer la vision du Gouvernement pour un développement inclusif et équitable. La réalisation des droits des enfants, des adolescents et des jeunes n'est plus seulement une priorité sociale, elle est aussi une priorité économique. Un Sénégal émergent est aujourd'hui inimaginable sans un capital humain en bonne santé, bien éduqué, compétent et autonome avec des jeunes bien formés pour s'intégrer dans une économie en pleine transformation.

Le dialogue de haut niveau a permis de dégager les recommandations qui suivent comme prioritaires au regard des solutions nécessaires pour adresser les défis affectant le bien-être de l'enfant, de l'adolescent et du jeune.

2.1 Défis et recommandations concernant les 3 groupes cibles « enfants, adolescents et jeunes »

2.1.1 Ressources et financement

Lorsqu'il s'agit de la cible « enfants, adolescents et jeunes », les ressources et les financements ne sont pas faciles à analyser, soit du fait que la cible touche plusieurs ministères, soit lorsqu'on arrive à tracer les ressources consacrées à une cible donnée, celles-ci demeurent faibles par rapport aux réels besoins. Dans le cadre de ce panel, le principal défi abordé était lié à l'accroissement des ressources mais également à une meilleure gestion des ressources et à l'efficacité des dépenses.

- **Accroissement des ressources et amélioration de l'efficacité et de l'efficacité en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes**

Recommandations

- Faire une revue du budget de l'Etat afin d'établir le budget enfant, adolescent et jeune qui reflétera mieux l'ensemble des efforts en faveur de ce groupe qui devraient être considérés en grande partie comme des investissements plutôt que des « dépenses ».
- Assurer la disponibilité d'une mesure appropriée de calcul des coûts des dépenses sociales pour assurer un minima social (plancher des dépenses sociales de 35%) et que les ressources au profit des enfants, adolescents et jeunes s'accroissent progressivement en fonction de la demande sociale et des capacités financières de l'Etat.
- Assurer la progressivité et l'équité dans la distribution des ressources et l'utilisation des ressources publiques.
- Améliorer (ou augmenter) le financement disponible pour les politiques et programmes pour les enfants, adolescents et jeunes, en augmentant les recettes publiques, et en identifiant des sources innovantes de financement.
- Assurer la disponibilité des rapports de performance concernant les politiques et programmes pour les enfants, adolescents et jeunes et l'utilisation des évidences (résultats des évaluations et de recherche) dans la planification – budgétisation.

- Renforcer les capacités des sectorielles dans la gestion et la budgétisation axée sur les résultats, avec une attention particulière aux ministères et structures dans le domaine de l'enfance, l'adolescence et la jeunesse.
- Introduire un système incitatif basé sur la preuve des performances afin d'accroître l'efficacité dans l'utilisation des fonds destinés aux enfants, adolescents et jeunes.
- Adapter au contexte national et diffuser les points principaux du Commentaire #19 de la Convention des droits de l'enfant concernant les finances publiques sensibles aux enfants (la chaîne de planification jusqu'à l'évaluation) ; et capitaliser des expériences de la budgétisation sensible aux enfants menées dans un nombre croissant des communes.
- Renforcer le Suivi et Evaluation des politiques et programmes consacrés aux enfants, adolescents et jeunes, par un appui technique aux services concernés, et un meilleur suivi au niveau de l'Assemblée Nationale afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses approuvées dans le cycle budgétaire.
- Renforcer la transparence du système de planification et budgétisation des ressources pour les enfants, adolescents et jeunes, entre autres, par le renforcement du contrôle citoyen des budgets.

2.1.2 Santé et Survie

Ce panel s'est focalisé sur la « Réduction de la mortalité maternelle, néonatale, infanto-juvénile et des adolescents » et a identifié trois défis qui devraient être adressés dans la phase 2 du PSE pour une meilleure capture du dividende démographique. Il s'agit en l'occurrence du financement du secteur, du suivi des performances et du défi sur les besoins des programmes prioritaires.

- **Insuffisance du financement et efficacité / efficience**

- **Recommandations**

- Rechercher des sources de financement (domestiques surtout en vue de la pérennisation) pour couvrir le gap de financement et impliquer davantage le secteur privé (fondations, Responsabilité sociétale de l'entreprise, ...) dans le secteur de la santé.
- Améliorer la transparence, la redevabilité, l'efficience et la soutenabilité (TRES) dans les dépenses de santé. Il s'agit de réaliser périodiquement des enquêtes de traçabilité des dépenses de santé pour mieux suivre la chaîne de dépenses.
- Assurer la disponibilité et le financement des ressources humaines de qualité, et leur déploiement équitable à travers les régions.
- Renforcer le partenariat public-privé dans la mise en œuvre des programmes.

- **Suivi des performances**

- **Recommandations**

- Renforcer le suivi, l'évaluation et la recherche, et la documentation des déterminants de performances des programmes et des dépenses du secteur pour mieux orienter les prochains budgets.

- **Besoins des programmes prioritaires**

- **Recommandations**

- Renforcer, entre autres, la prévention à travers la sensibilisation pour la lutte contre les retards pour aller se soigner en impliquant davantage les médias : si les gens se traitent tôt on réduit les complications et on évite des dépenses.

2.1.3 Education

Ce panel a traité le sujet sur « l'Education inclusive : Quelle stratégie pour la prise en charge des exclus dans le système éducatif dans la phase II du PSE ? » qui est en droite ligne par rapport aux engagements internationaux de l'Etat à respecter la cible 4.5 des Objectifs de Développement Durable « éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux de l'éducation et de la formation professionnelle, pour les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable » (cf. annexe sur les ODD sur les enfants). Les défis qui ont été abordés portaient sur l'éducation citoyenne, sur les violences et vulnérabilité économiques et sur les enfants hors de l'école qui sont considérés dans le système éducatif comme prioritaires.

- **Education citoyenne des enfants, adolescents et jeunes**

- **Recommandations**

- Evaluer l'impact des politiques concernant l'éducation à la citoyenneté et leur mise en œuvre dans le système éducatif.
 - Encourager une approche holistique et transformationnelle pour une meilleure éducation à la citoyenneté.
 - Valoriser les bonnes pratiques des Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui ont réalisé des résultats quantifiables en matière d'éducation à la citoyenneté (par exemple *Social Change Factory, Réseau PopDev*).

- **Les violences et la vulnérabilité économique, facteurs d'abandon**

- **Recommandations**

- Renforcer la stratégie « genre » du Ministère de l'Education.
 - Mettre en place un dispositif opérationnel de prise en charge des violences en milieu scolaire, notamment les violences basées sur le genre.
 - Institutionnaliser l'activité d'appui aux associations de mères d'élèves (AME).

- **Les enfants hors de l'école**

- **Recommandations**

- Eriger l'éducation des enfants hors de l'école en priorité nationale avec l'implication des autorités politiques, administratives, les ONG et religieuses au plus haut niveau à travers une planification réaliste, un plaidoyer et une mobilisation conséquente de ressources et un dispositif renforcé de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation.
- Définir et mettre en œuvre des classes passerelles entre les différents sous-cycles formels, informels et non formels de façon à diversifier l'offre et faciliter une éducation de base complète et de qualité à tous les enfants sénégalais de 6 à 16 ans.
- Définir et mettre en œuvre des solutions intersectorielles pour une meilleure prise en compte de la croissance démographique en vue d'assurer une offre éducative à tous les enfants et les jeunes.
- Adapter les rythmes scolaires aux spécificités des publics ciblés de façon à offrir à chaque enfant, adolescent et jeune des opportunités d'éducation et de formation adaptée à leurs besoins.
- Rendre les environnements d'apprentissage davantage sensibles aux besoins socio-affectifs, psycho-social et physiques des enfants, adolescents et jeunes.
- Améliorer le système d'information pour la gestion de l'éducation intégrant les daara et autres offres alternatives, de façon à disposer de données fiables, exhaustives et à temps réel, y compris les enfants hors de l'école.
- Développer des campagnes de réinsertion pour les enfants et adolescents déscolarisés.
- Fournir des données statistiques fiables pour les daaras, et assurer une étude pour les cartographier.

2.1.4 Protection sociale

Le panel sur la protection sociale avait pour objectif de répondre à la question : « Comment renforcer l'impact de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) pour de meilleurs résultats pour les enfants, adolescents et les jeunes ? ».

Les défis transversaux sur l'enfant, l'adolescent et le jeune abordés lors du dialogue de haut niveau concernaient l'intégration et la coordination des différents programmes de protection sociale mais aussi le ciblage des catégories vulnérables afin d'avoir de meilleurs impacts sur cette catégorie de la population.

- **Intégration des programmes**

- **Recommandations**

- Promouvoir une approche système de la protection sociale au profit des enfants, adolescents et jeunes et consolider les programmes.
- Assurer la continuité des programmes de cash transferts liés à la nutrition.

- **Ciblage**

- **Recommandations**

- Améliorer l'utilisation du Registre National Unique (RNU) dans le ciblage des programmes par les secteurs.
- Renforcer la reddition des comptes au public sur les résultats du programme de protection sociale.

- **Coordination, synergies et efficacité**

- Recommandations**

- Réduire la fragmentation du système de protection sociale et assurer l'intégration des services pour la même cible enfant, adolescent et jeune.
 - Améliorer la gouvernance du système de protection sociale afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants, adolescents et jeunes.
 - Booster l'utilisation des Technologie de l'Information et de la Communication dans l'accès aux transferts sociaux.

2.1.5 Décentralisation

L'Acte 3 de la Décentralisation mis en place en 2013 est entré dans sa phase d'opérationnalisation avec la première phase du PSE et vise, entre autres, à transférer certaines compétences du niveau central vers le niveau local. Cependant, les moyens à la disposition des territoires ne répondent pas toujours aux besoins et attentes des populations et entravent le fonctionnement optimal de ces collectivités. En effet, la faiblesse des ressources au niveau des Collectivités empêche la prise en charge des compétences transférées dans les secteurs sociaux et ne favorisent pas l'autonomisation des adolescent(e)s et des jeunes. Le défi majeur est : « Comment renforcer les capacités des Collectivités Territoriales pour de meilleurs résultats au profit des enfants, adolescents et jeunes ? »

- **Renforcement des capacités des Collectivités Territoriales pour de meilleurs résultats au profit des enfants, adolescents et jeunes**

- Recommandations**

- Harmoniser et promouvoir le budget participatif.
 - Accélérer la mise en place de la Fonction Publique locale.
 - Assurer le financement et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Etat Civil.
 - Renforcer les capacités financières des Collectivités Territoriales (CT) à travers les réformes liées au Fonds d'Equipement des Collectivités Territoriales (FECT) et au Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) sur la base de critères assurant plus d'équité territoriale.
 - Réformer et adapter les textes liés à la prise en charge des besoins spécifiques aux enfants, adolescents et jeunes notamment les plus vulnérables et marginalisés.
 - Les compétences transférées doivent être entièrement gérées par les CT (y compris le Budget Consolidé d'Investissement).
 - Valider avec les collectivités, les dégrèvements sur les impôts et les suspensions temporaires de droit pouvant impactant la collecte des impôts locaux.

2.1.6 Suivi et évaluation

Pour une bonne exécution du PSE, le Cadre Harmonisé de Suivi et Evaluation (CASE) a été mis en place pour assurer le suivi des projets phares du Gouvernement et en évaluer d'une part leur effet sur l'économie et d'autre part leur impact sur la population.

Le panel suivi et évaluation avait pour objectif de formuler des recommandations sur « Comment renforcer la prise en compte des enfants, adolescents et jeunes dans le dispositif du système de suivi et évaluation du PSE dans sa phase 2 / Objectifs de Développement Durable (ODD) ? ».

- **Renforcement de la prise en compte des enfants, adolescents et jeunes dans le dispositif du système de suivi et évaluation du PSE 2 / ODD**

Recommandations

Recommandations - institutionnelles

- Dans le contexte de la mise en place du CASE, renforcer les unités de suivi et évaluation, avec une priorité aux ministères concernés par les politiques/programmes sur les enfants, les adolescents et les jeunes et favoriser une culture d'apprentissage et de redevabilité.
- Améliorer la planification et la coordination du suivi et évaluation, entre autres, par le renforcement de plateformes et l'établissement d'une Communauté de Pratique et la prévision adéquate des ressources financières et techniques au moment de la planification.
- Renforcer les mécanismes indépendants nationaux chargés du suivi de la mise en œuvre des obligations nationales découlant des traités et conventions internationales (exemple : Convention des Droits de l'Enfant).
- Dans le cadre du renforcement en cours du dispositif de suivi et évaluation du PSE et des ODD, s'assurer que les mécanismes répondent en priorité aux besoins de la prise de décision aux niveaux national et local, et renforcent le caractère évaluatif et objectif des revues annuelles avec une attention particulière à la désagrégation des données.

Recommandations - Renforcement des capacités

- Etablir des cadres de consultation et développer les capacités de tous les acteurs y compris les enfants, adolescents et les jeunes pour assurer leur participation effective à la planification, l'évaluation et la recherche.
- Après étude de besoin, élargir l'offre nationale de formation en suivi et évaluation des politiques et programmes centrés sur les enfants et les jeunes, ciblant les utilisateurs, commanditaires, gestionnaires et évaluateurs, et en diversifiant les méthodes y compris une initiation à la pensée évaluative dans les programmes scolaires.
- Développer des capacités pour la capitalisation des expériences pilotes novatrices en vue de passage à l'échelle.

Recommandations - Utilisation des résultats du suivi et évaluation et de la recherche

- Instituer une conférence annuelle sur « l'évidence » avec les décideurs, praticiens, chercheurs, évaluateurs pour une meilleure diffusion et l'utilisation des résultats d'évaluations et de recherche portant sur l'enfance et la jeunesse, et l'identification des éléments d'un programme pluriannuel de recherche et des mécanismes pour le financement.
- Systématiser l'utilisation des résultats du suivi et évaluation dans les processus de la formulation et de la revue des politiques et programmes.
- Promouvoir un meilleur accès et utilisation de données et études existantes sur l'enfance et la jeunesse, en faisant un bon usage de la multiplicité des sources y compris les « Big Data ».

Au-delà des recommandations portant sur les trois cibles, des recommandations spécifiques ont été formulées pour une meilleure prise en compte de chaque catégorie dans le prochain cycle du PSE. A cet effet, pour chaque catégorie concernée, les mêmes défis ont été abordés.

2.2 Défis et recommandations concernant les enfants

2.2.1 Santé et Survie

- **Insuffisance du financement et efficacité / efficience**

- **Recommandations**

- Accroître le financement du plan stratégique intégré de la santé maternelle, néonatale, infanto-juvénile et des adolescent(e)s/jeunes (SRMNIA) et spécifiquement pour les programmes et les régions où les indicateurs sont faibles (par exemple pour l'anémie qui reste élevée).
- Améliorer le ciblage et l'équité intergénérationnelle des programmes et des gratuités et intégrer le suivi et l'évaluation dans les actions prioritaires.

- **Besoins des programmes prioritaires**

- **Recommandations**

- Renforcer l'appui aux programmes de santé communautaire pour accroître la demande et l'offre de soins de santé de base.
- Renforcer les actions pour capter la fenêtre d'opportunité sur les 1000 premiers jours (de la grossesse à 24 mois) en lien avec la nutrition, l'éveil, l'état civil.
- Appuyer la mise en œuvre du paquet de soins (élargi) de qualité pour la SRMNIA.
- Renforcer la prise en charge des urgences obstétricales, en priorisant l'extension des SONU (Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence).

- **Insuffisance en ressources humaines qualifiées**

- **Recommandations**

- Former, recruter et déployer, dans l'ensemble du pays et de manière équitable, du personnel de santé : médecins, infirmiers, sages-femmes, techniciens en santé

publique, auxiliaires de santé, économistes de la santé, nutritionnistes, autres spécialistes etc.

- Appuyer la formation continue du personnel de santé par des bourses d'études à travers les offres de formation diplômantes (Licence de Puériculture, Master en Santé et Survie de l'Enfant, Master en Nutrition de la Mère et de l'Enfant) et les offres de formation de courte durée.

2.2.2 Education

- **Enfants hors de l'école**

- **Recommandations**

- Vulgariser et mettre en application effective de la loi portant obligation scolaire de dix ans, en assurant une éducation de qualité.
 - Diversifier l'offre et chercher à innover grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et autres. Ceci pour palier au fait que l'éducation reçoive environ 25% du budget avec environ 40% d'enfants de 6 à 16 ans hors de l'école.

- **Relèvement du cadre d'apprentissage des élèves en milieu rural**

- **Recommandations**

- Multiplier les points d'accès à la formation et au développement des compétences, y compris les opportunités existantes en dehors des structures de formation classique.
 - Mettre en place un programme d'alternance pour qu'un enseignant absent soit automatiquement remplacé.

- **Enfants en situation de handicaps : accessibilité limitée, matériels didactiques spécialisés insuffisants, concentration d'écoles publiques spécialisées à Dakar et à Thiès, absence de programme de formation initiale et continue des enseignants**

- **Recommandations**

- Mettre à l'échelle les écoles inclusives en veillant à une scolarisation de qualité.
 - Impliquer l'université pour la certification des connaissances des enseignants du primaire et secondaire.

- **Enfants des daara : insuffisance des structures d'accueil de l'alphabétisation et des ressources allouées au sous-secteur (moins de 1% du budget de l'éducation) de l'Education de Base des Jeunes et des Adultes (EBJA)**

- **Recommandations**

- Développer et renforcer les formes alternatives d'éducation, qu'elles soient religieuses, professionnelles ou alphabétisation.
 - Accélérer le processus de modernisation des daaras et de diversification de l'offre éducative dans les régions de Tambacounda, Louga, Diourbel, Kaffrine et Kolda.

- Développer les classes passerelles pour valoriser toutes les formes de formation reçues, formelles et non-formelles, de l'élémentaire à l'université, selon une grille exhaustive de certification de tous les apprentissages.

2.2.3 Protection sociale

- **Durabilité du financement**

- **Recommandations**

- Assurer le maintien et le financement des gratuités de soins pour les moins de 5 ans, tout en veillant sur les conséquences pour la Couverture Maladie Universelle (CMU).
- Pérenniser le financement des cantines scolaires avec un appui constant et progressif de l'Etat.
- Attribuer au moins 7% du budget au financement durable de la protection sociale pour assurer l'augmentation progressive de la couverture et pérenniser le financement du système.

- **Coordination et synergies**

- Renforcer le leadership et les capacités de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN) pour une meilleure coordination du secteur et les capacités techniques en matière de programmation de la protection sociale pour les enfants.
- Renforcer la coordination des programmes de filets sociaux et activités ciblant les enfants.

2.2.4 Protection de l'Enfant

Le Sénégal a ratifié la plupart des instruments internationaux concernant les droits de l'enfant et a formulé en 2013 une Stratégie Nationale pour la Protection de l'Enfant. Cependant, les violences faites aux enfants persistent d'où la nécessité de traiter du sujet : « Quelles stratégies mettre en œuvre pour prévenir et répondre aux violences faites aux enfants pour un capital humain durable ? » dans le cadre du PSE.

- **Stratégies à mettre en œuvre pour prévenir et répondre aux violences faites aux enfants pour un capital humain durable**

- **Recommandations**

- Assurer la formulation et le financement d'un nouveau Plan d'Action de la Stratégie Nationale de la Protection de l'Enfant et une meilleure intégration de la protection de l'enfant dans les politiques publiques et plans sectoriels, tout en assurant une meilleure coordination entre le ministère chef de file pour la protection de l'enfant et les ministères et services associés, du niveau central au niveau communautaire.
- Renforcer les capacités des services concernés en matière de plaidoyer et de mobilisation des ressources du budget national et des donateurs pour le financement des programmes.

- Renforcer les capacités techniques des services de protection et développer des standards pour l'accompagnement, la prise en charge et le suivi des enfants sujets à des violences, y inclus spécifiquement le renforcement des dispositifs de prise en charge des enfants au niveau institutionnel (mise en place des structures d'accueil) et au niveau communautaire (familles d'accueil).
- Adopter dans les meilleurs délais un Code de l'Enfant et assurer la coordination de sa mise en œuvre.
- Développer un programme spécial pour lutter contre les violences sous toutes leurs formes avec des stratégies de sensibilisation/prévention, de prise en charge et de sanctions.
- Définir et financer une stratégie pour augmenter le taux de couverture de l'enregistrement à la naissance et le système état civil dans la phase 2 du PSE.
- Renforcer la communication en tirant pleinement profit des TIC et des radios communautaires pour combattre ou communiquer sur l'excision (ou mutilations génitales féminines).

2.3 Défis et recommandations concernant les adolescents

2.3.1 Santé

- **Accès des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive**

- **Recommandations**

- Inclure dans les programmes scolaires, la santé de la reproduction en l'harmonisant avec l'éducation sexuelle complète et l'éducation sexuelle intégrée.
- Garantir l'accès facile et équitable des jeunes aux services liés à la santé de la reproduction incluant les services relatifs à la contraception et les services avant et après l'accouchement.
- Respecter l'article 8 de la loi N°049-2005 sur la santé de la reproduction (qui n'a pas de décret d'application).

2.3.2 Education

- **Renforcement de capacité des adolescents en entrepreneuriat**

- **Recommandations**

- Promouvoir l'apprentissage pratique « learning by doing » pour permettre depuis le collège d'être dans un environnement permettant de développer des compétences en entrepreneuriat à travers des défis réels.
- Promouvoir l'apprentissage par le jeu : des jeux de challenges durant les semaines culturelles scolaires, par exemple leur proposer des projets à impact social et les mettre en compétition comme dans les activités sportives.

2.4 Défis et recommandations concernant les jeunes

2.4.1 Santé et Survie

- **Besoins des programmes prioritaires**

- **Recommandation**

- Prioriser les programmes de promotion de la santé des adolescents et jeunes et leur financement adéquat.

2.4.2 Education

- **Renforcement de l'entreprenariat de jeunes**

- **Recommandations**

- Promouvoir la vie associative pour mieux impliquer les jeunes dans la vie sociale de leurs communautés, ainsi que l'apprentissage par la pratique à travers les projets communautaires.
 - Promouvoir les micro formations qualifiantes. Par exemple, micro jardinage, transformation des produits locaux, informatiques etc.

- **Développement et renforcement des compétences des jeunes pour leur employabilité**

- **Recommandations**

- Institutionnaliser dans les initiatives pour l'emploi des jeunes, les stratégies d'employabilité et de capacitation des jeunes.
 - Appliquer dans les institutions de formation, un nouveau curriculum et pédagogie basé sur les compétences afin d'assurer l'adéquation formation – emploi, en vue de satisfaire les besoins des employeurs en compétences recherchées.
 - Préparer les jeunes au monde du travail en faisant que chaque jeune profite d'une expérience professionnelle pertinente avant de quitter le système éducatif, en priorisant l'enseignement supérieur et les dernières années du secondaire.
 - Encourager les entreprises à l'embauche de jeunes ou à l'accueil de stagiaires, en favorisant un modèle croissance créateur d'emplois, entre autres, en facilitant l'accès à des subventions salariales et autres incitatifs fiscaux pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des jeunes travailleurs.
 - Instaurer des mesures de pré-employabilité pour répondre aux besoins des jeunes plus éloignés du marché du travail et offrir des services d'orientation gratuits à l'ensemble des jeunes qui en ont besoin, en milieu scolaire et/ou par le biais des ressources spécialisées en employabilité.

- **Changement du comportement et activités productives d'accompagnement**

- **Recommandations**

- Utiliser les filets comme vecteurs pour le changement de comportement en matière de nutrition, santé, état civil...

- Promouvoir l'automatisation économique des jeunes par l'accès aux activités économiques.

3 Annexe

3.1 Annexe 1 : Programme du haut dialogue

| Programme Jour 1 : Mercredi 27 Juin | |
|--|--|
| 9h00 – 09h30 | <p>Cérémonie d'ouverture</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Mot de bienvenue de Laylee Moshiri, Représentante de l'UNICEF 2- Discours d'ouverture : Birima Mangara, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, Chargé du Budget 3- Présentation du programme |
| 09h30 – 10h30 | <p>THEME 1 : VOIX DES JEUNES : Quel est l'avis des jeunes par rapport aux défis identifiés ?</p> <p>Modérateur : Ousmane Touré, Responsable Programme Voix des Jeunes, Social Change Factory</p> <p>Rapporteur : Ahmed Gueye, Secrétaire Exécutif, Réseau Population et Développement PopDev</p> <p>Panels et discussions plénières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Social Change Factory : François Saa Sakila Millimono, Adja Mary Sembène, Christine Kiné Sarr, Alioune Badara Diop - Réseau PopDev : Alima Dramé et Marie Catherine Daba Diagne |
| 10h30-11h | PAUSE CAFE |
| 11h – 13h30 | <p>THEME 2 : RESSOURCES ET FINANCEMENTS : Les défis pour améliorer l'efficacité, l'efficience et accroître les ressources au profit des enfants, adolescents et jeunes</p> <p>Modérateur : Pr Abou KANE, Université Cheikh Anta DIOP</p> <p>Rapporteur : Fatoumata Sy, économiste (DGB)/ Ermelinda Diatta, économiste (DGPPE)</p> |
| 11h – 11h15 | Présentation : Ndeye Mayé Diouf, Chef de division, DGB |
| 11h15 – 13h30 | <p>Panels et discussions plénières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Invité spécial : Mor Diouf, Secrétaire Exécutif du Projet de coordination des réformes budgétaires financières (PCRBF), Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan - Dieh Mandiaye Ba, Présidente de la Commission de l'Economie Générale des Finances, du Plan et de la Coopération économique du Parlement - Cemile Sancak, Représentante Résidente FMI |

| | | |
|----------------------|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Dr. Sophie Naudeau, Lead Programme pour le Développement Humain, Banque Mondiale - Isiyaka Sabo, Economiste principale, PNUD - Justine Laison, Secrétaire Exécutif, CONAFE - Madani Touré, Economiste, CESE - Dr. Ousmane Faye, Directeur AFRIL | |
| 13h30 – 14h30 | PAUSE DEJEUNER | |
| 14h30 – 16h30 | <p>THEME 3 : SANTE SURVIE Réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile : Quelles stratégies mettre en œuvre pour l’atteinte des objectifs PSE et ODD ?</p> <p>Modérateur : Pr Issakha Diallo Expert en santé Publique Rapporteur : Dr. Aïssatou Diop, Chef de division Santé de la Mère et de l’Enfant et Sagar Gassama Ndiaye, DSISS</p> | <p>THEME 4 : EDUCATION INCLUSIVE : Quelles stratégies pour la prise en charge des enfants exclus du système éducatif dans la phase 2 du PSE ?</p> <p>Modérateur : Pr Amadou Sarr Diop, UCAD Directeur du GIREF Rapporteur : Matar Thiam, Chef de bureau de Suivi et Evaluation Ministère de l’Education Nationale et Oumar Ba, Consultant expert en éducation</p> |
| 14H30 – 14H45 | <p>Présentation : Dr. Oumar Sarr, Directeur Général de la Santé de la Mère et de l’Enfant</p> | <p>Présentation : Djibril Ndiaye Diouf, Directeur de la Planification et de la Réforme de l’Education, Ministère de l’Education Nationale</p> |
| 14H45 – 16H30 | <p>Panels et discussions plénières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Youssou NDIAYE Direction de la Planification de la Recherche et des Statistiques - Mor Ngom, Directeur de la Planification de l’ACMU - Dr Farba Lamine Sall, OMS - Mansor Diaw, Direction du Capital Humain - Dr. Khady Seck, Chef Cellule Santé Communautaire - Dr. Khady Ndeye Toure, Conseiller en micronutriments, Cellule de Lutte contre la Nutrition - Ian Hopwood, Président d’honneur de l’Association Sénégalaise d’évaluation | <p>Panels et discussions plénières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saliou Sène, Coordonnateur du Projet Renforcement de l’Appui à la Protection des Enfants dans l’Education au Sénégal (RAP), Ministère de l’Education Nationale - Marie Siby, Conseiller technique en genre du Ministère de l’Education Nationale - Atoumane Fall, Expert en éducation non formelle, Save the Children - Bakary Bodian, Chef de la Division planification à l’Inspection des daaras - Cheikh Mbow, Coordonnateur de la Coalition des Organisation en Synergie pour la Défense de l’Education Publique (COSYDEP) - Omar Ba, Directeur des opérations, Global Solidarity Initiative (GSI) |

| | | |
|---|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Matthias Lansard, Chef Education UNICEF - Pape Demba Sy, Secrétaire Général Direction de l'enseignement élémentaire |
| 16H30 – 17H30 | CONCLUSIONS JOUR 1 | |
| Programme Jour 2 : jeudi 28 Juin | | |
| 09h00 – 11h00 | <p>THEME 5 : PROTECTION DE L'ENFANT : Quelles stratégies mettre en œuvre pour prévenir et répondre aux violences faites aux enfants pour un capital humain durable ?</p> <p>Modérateur : Mama Gueye, Consultant, expert en protection de l'enfant</p> <p>Rapporteur : Gabriela Matei, Directeur du Plaidoyer Save the Children</p> | <p>THEME 6 : PROTECTION SOCIALE : Comment renforcer l'impact de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) pour de meilleurs résultats pour les enfants, adolescents et jeunes ?</p> <p>Modérateur : Ibrahima Dia, Expert en protection sociale</p> <p>Rapporteur : Babacar Sène, Chef de division Stratégies et de la Planification, Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN) et Mme Ndiaye, Expert Suivi et évaluation projet PAFS, DGPSN</p> |
| 09h00 - 09h15 | Présentation : Alioune SARR, Directeur de la Protection de l'Enfance, Ministère de la Bonne Gouvernance et de la Protection de l'Enfant | Présentation : Ousmane Basse, Directeur de la Direction des Stratégies et de la Planification, Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN) |
| 09h15 – 11h00 | <p>Panels et discussions plénières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ahmadou Gning, Save the Children - Fulbert Diah, Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfant, Ministère de la Bonne Gouvernance et de la Protection de l'Enfant - Alioune SARR, Directeur de la Protection de l'Enfance - Abdou Ba Fodé Sow, Délégué Général, Unis vers elle - Mamadou Abdoul WANE, Coordonnateur de la plateforme pour la promotion et la protection des droits humains (PPDH) | <p>Panels et discussions plénières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mor Ngom, Directeur de la Planification de l'ACMU - Amadou Kanar Diop, Chef de division, Direction des filets sociaux à la DGPSN - Dr. Yaya Ky, Chercheur au CRES - Momar Thiam, responsable Suivi et Evaluation de la Cellule de Lutte contre la Malnutrition - Komlan Kwadjode, Spécialiste Nutrition, FAO Sénégal - Pablo Cendoya Revenga, Attaché de coopération, Union Européenne - Céline Peyron Bista, Spécialiste technique en protection sociale, OIT - Mouhamed Ly, bénéficiaire d'un filet : cantine scolaire |
| 11h00 – 11h30 | PAUSE-CAFE | |

| | | |
|---------------|--|--|
| 11h30 – 13h30 | <p>THEME 7 : DECENTRALISATION URBANISATION : Comment renforcer les capacités des Collectivités Territoriales pour de meilleurs résultats pour les enfants, adolescents et jeunes ?</p> <p>Modérateur : Malick Ndiaye, Maire de Gagnick</p> <p>Rapporteur : Ibrahima Diedhiou, responsable Suivi et Evaluation MGTDAT et Malick Gueye, Technicien de Développement UAEL</p> | <p>THEME 8 : SUIVI ET EVALUATION : Comment renforcer la prise en compte des enfants, adolescents et jeunes dans le dispositif du système de suivi et évaluation du PSE 2/Objectifs de développement Durable ?</p> <p>Modérateur : Moubarack LO</p> <p>Rapporteur : Abdoul Aziz Kane, Secrétaire Général de l'Association Sénégalaise d'Evaluation (SenEval)</p> |
| 11H30 – 11H45 | <p>Présentation : Momar Ndiaye, Maire de Dahra</p> | <p>Présentation : Abdou Karim Lo, Président de SenEval et Ian Hopwood, Président d'honneur de SenEval</p> |
| 11H45 – 13H30 | <p>Panels et discussions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fatoumata Binetou Camara, Directrice des Collectivités Territoriales, MGTDAT - Mamadou Diouf, Conseiller Technique à l'UAEL - Justine Laison, Directeur Exécutif CONAFE - PabloPedro Pablo Viñuales, Responsable de Programmes, Bureau Technique de Coopération Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) - Maguette Dieye, Spécialiste Décentralisation et Etat civil - Joseph Rodriguez, Directeur ARD Dakar | <p>Panels et discussions plénières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moubarack Lo, Directeur Général du Bureau de Prospective économique à la Primature - Dr. Ibrahima Hathie, Directeur de Recherche, IPAR - Dr. Babacar Ndir, Directeur Général de l'ANSD - Rugiyatu Kane, Senegalese American Bilingual School (SABS) et SenEval GT-EEJ |
| 13H30 – 14H30 | <p>PAUSE DEJEUNER</p> | |
| 14h30 – 16h30 | <p>Présentation des conclusions du Dialogue Politique de Haut Niveau</p> <p>Rapporteur Général : Dr. Amsata Sène, Coordonnateur de la Cellule Thématique Multi-pôle DGPPE</p> | |
| 14H30 – 15h30 | <p>Présentation des conclusions et des recommandations</p> | |
| 15H30 – 16h30 | <p>Discussions</p> | |
| 16h30 – 17h30 | <p>CEREMONIE DE CLOTURE</p> <p>Lecture des recommandations générales</p> <p>Priya Gajraj, Coordonnatrice Résidente SNU</p> <p>Pierre Ndiaye, Directeur Général de la Planification et des Politiques Economiques</p> | |

3.2 Annexe 2 : Cibles et indicateurs prioritaires des ODD liés aux enfants

| | | | |
|--|--|---|--|
| <p>01 AUCUNE PAUVRETE 1.1, 1.2, 1.3, 1.4</p> | <p>1.1.1 Enfants vivant au-dessous du seuil de 1.90 USD par jour 1.2.1 Enfants vivant au-dessous du seuil national de pauvreté 1.2.2 Enfants vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes 1.3.1 Enfants bénéficiant d'une protection sociale 1.4.1 Accès aux services de base</p> | <p>02 ZERO FAIM 2.2 2.2.1 Enfants ayant un retard de croissance 2.2.2 Enfants malnutris 2.2.2a Enfants obèses</p> | |
| <p>03 BONNE SANTE 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 3.6, 3.7, 3.8, 3.9</p> | <p>3.1.1 Mortalité maternelle 3.1.2 Accouchements assistés 3.2.1 Mortalité des moins de 5 ans 3.2.2 Mortalité néonatale 3.3.1 Nouvelles infections HIV chez les enfants 3.3.2 Incidence de la tuberculose chez les enfants 3.3.3 Incidence du paludisme chez les enfants 3.4.2 Taux de suicide chez les adolescents 3.6.1 Mortalité par suite d'accident de la route chez les enfants 3.7.1 Planning familial 3.7.2 Natalité chez les adolescentes 3.8.1 Couverture maladie universelle 3.9.1 Décès attribuables à la pollution de l'air 3.9.2 Décès attribuables à des services WASH inadéquats</p> | <p>04 EDUCATION DE QUALITE 4.1, 4.2, 4.5, 4.6, 4.a 4.1.1 Aptitudes minimales en lecture et mathématiques 4.2.1 Enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie 4.2.2 Fréquentation préscolaire 4.5.1 Parité dans le domaine de l'éducation 4.6.1 Alphabétisme des jeunes 4.a.1 Accès au WASH dans les écoles</p> | |
| <p>06 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 6.1, 6.2</p> | <p>6.1.1 Eau potable gérée en toute sécurité 6.2.1 Services d'assainissement gérés en toute sécurité</p> | <p>07 ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE 7.1 7.1.2 Utilisation de carburants et technologies propres</p> | <p>08 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE 8.7, 8.b 8.7.1 Travail des enfants 8.b.1 Dépenses publiques en programmes de protection sociale et d'emploi</p> |
| <p>10 INEGALITES REDUITES 10.1</p> | <p>10.1.1. Croissance du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres</p> | <p>11 VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES 11.1 11.1.1 Population vivant dans des taudis, implantations sauvages ou logements inadéquats</p> | <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 12.8 12.8.1 Pays intégrant l'éducation au développement durable</p> |
| <p>13 LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 13.1</p> | <p>13.1.1 Pays avec des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe 13.1.2 Personnes décédées, disparue et victimes de catastrophe</p> | <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 16.1, 16.2, 16.9 16.1.1 Homicide d'enfant 16.1.2 Décès liés à des conflits 16.2.1 Châtiments corporels 16.2.3 Violences sexuelles sur enfants 16.9.1 Enregistrement des enfants de moins de 5 ans à l'état-civil</p> | <p>17 PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS 17.18, 17.19 17.18.1 Indicateurs de développement durables désagregés au niveau national 17.19.2 Pays ayant atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%</p> |

(tiré de [IS EVERY CHILD COUNTED? Status of data for children in the SDGs](#))